



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Sarreguemines
Commune de Bitche

**LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE
PAR APPEL D'OFFRES
AVIS PUBLIC**

La location du lot n°2 de la chasse communale est effectuée par appel d'offres.

Lot n° 2

Superficie : 374 ha 76 a 06 ca dont 257 ha de forêts

Mise à prix : 3.373,00 €

Chaque candidat doit présenter un dossier de candidature (sur lequel il portera la mention « appel d'offres chasse communale – lot n°2 – ne pas ouvrir »).

Le délai pour la remise des offres est fixé au 17 juillet 2015, date de réception en mairie.

Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre suivant :

1. Proximité géographique du locataire avec le lieu de chasse.

1. Références cynégétiques.

2. Prix.

Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la mairie tous les jours ouvrables, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 (lundi – mardi – mercredi - vendredi jusqu'à 16 h 30) et le jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à la location de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature et leur offre décrit à l'article 7 du cahier des charges communales pour la date du 17 juillet 2015 au plus tard (courrier reçu en mairie).

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 7, 8 et 9 du cahier des charges communales, ont été agréés par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.

Fait à Bitche, le - 3 JUN 2015

Le Maire

Gérard HUMBERT

